



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-04-2026 /

Dossier complet le : 15-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016863/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le plateau des Salines a Mouguerre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA DU PAYS BASQUE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20006710600019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

IRIART

Prénom(s)

Alain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sur le plateau des Salines a Mouguerre consiste à aménager une zone d'activités économiques (conformément à l'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique suite aux travaux de dépollution réalisés par le dernier exploitant ICPE du site) comprenant 3 lots privés et un parking mutualisé d'environ 250 places de stationnement. L'accès principal au site projet se fera depuis la route des Salines au Nord. Le site projet est localisé sur une ancienne friche industrielle, l'ensemble des bâtiments en état de ruine sera démolé dans le cadre des travaux (excepté un bâtiment conservé dans le cadre d'une mesure compensatoire).

4.2 Objectifs du projet

Face à la dureté foncière sur le secteur et dans un souci de lutte contre l'étalement urbain, le foncier des Salines avait été identifié par la CAPB depuis 2013 pour faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain à destination des activités économiques du territoire. Le présent projet est une réponse aux politiques publiques de la CAPB (schéma de développement économique et Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET), en permettant le développement d'entreprises productives, sur un foncier aménagé dans le respect de la transition écologique et énergétique : - renouvellement urbain (pas d'artificialisation des sols et pas d'étalement urbain) ; - recherche d'un gain écologique dans l'aménagement du site (désimperméabilisation, amélioration des continuités écologiques et paysagères, amélioration de l'état écologique du ruisseau des produits chimiques,...) ; - réutilisation d'un site stratégique permettant aux futurs preneurs de bénéficier d'une intermodalité fer/route ; - déconstruction responsable visant un maximum de réemploi des matériaux (lot 0 : réemploi).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à aménager une zone d'activités économiques comprenant 3 lots privés et un parking mutualisé d'environ 250 places de stationnement. L'accès principal au site projet se fera depuis la route des Salines au Nord. Dans le cadre des travaux, le projet prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments (hormis un seul qui sera conservé pour la mise en œuvre d'une mesure de gestion écologique). Des terrassements sont prévus et l'aménagement d'une voirie desservant les lots et des noues paysagères seront aménagés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'opération est vouée à l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales conformément à l'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique suite aux travaux de dépollution réalisés par le dernier exploitant ICPE du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme) ; Dossier déclaratif Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement) : rubriques 2.1.5.0, 3.2.2.0 et 3.3.5.0 ; Dossier de dérogation espèces protégées (Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Emprise au sol	(9,6, hectares) (34 173 (maximum), m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 306 Voie : Route d'Ibusty

Lieu-dit :

Localité : 306 Route d'Ibusty 64990 Mouguerre

Code postal : 64990 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°26'15"O Lat. : 43°29'4"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune de Mouguerre : AC 172 ; AC 173 ; AC 174 ; AC 176 ; AC 123 ; AC 125 ; AD 88 ; AD 207 ; AD 208 ; AD 210 ; AD 227 Le projet est situe en zone : UY du PLU de Mouguerre. Il n'est pas concerné par une OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site a connu plusieurs activités, la première a commencé en 1917 avec l'exploitation d'une soudière par la SA « LA SOUDE FRANÇAISE ». Ensuite l'arrêté préfectoral du 03 février 1971 a autorisé la Société Industrielle et Salines de Bayonne à exploiter un atelier de fabrication de produits de traitement de bois (Xylamon). Enfin l'arrêté préfectoral du 04 septembre 1985 a autorisé cette société à exploiter une saline. La cessation d'activité de la dernière ICPE date du 28 novembre 2012 (réception de cessation définitive du 20 décembre 2012). Le 05 juillet 2013, un arrêté préfectoral a autorisé la création de la ZAD de la ZI de Mouguerre (renouvelée en 2019) sur le site projet. Puis entre 2016 et 2018, des travaux de réhabilitation du site pour un usage industriel/commercial/artisanal ont été réalisés (travaux de dépollution et de remise en

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est localisé en marge du réseau ZNIEFF. Des connexions existent entre le site projet et les sites « Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy » n°720030088 et « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes » n°720030087.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Mouguerre est couverte par un plan de prévention du bruit, pour l'A64 (PPEB arrêté) et la RD261 (PPEB approuvé). Le projet est concerné par des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone humide floristique d'environ 0,3 ha a été inventoriée sur le site projet (cf annexe 8). Le projet prévoit de l'éviter et de la valoriser.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Mouguerre est couverte par un PPRN pour risque d'inondation. Le projet est concerné par ce zonage et sera conforme au règlement du PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Mouguerre : prescrit 19/10/1998 et approuvé 25/03/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La plateforme de données Georisques recense le site projet comme un ancien site industriel, dont les activités étaient susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols (site ICPE). Les terrains visés contiennent à ce jour encore des pollutions résiduelles suite aux travaux de dépollution et de déconstruction engagés entre 2016 et 2018. Un ensemble de mesures est proposé dans
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site projet n'est pas intégré dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site projet n'est pas situé dans un périmètre de protection pour un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est localise en marge du reseau NATURA 2000. Des connexions existent entre le site projet et le site " L'Adour" n°FR7200724.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet sera connecte au reseau d'eau potable public existant. La recuperation des eaux pluviales est a l'etude. Conformement a l'arrete prefectoral de decembre 2020, l'utilisation des eaux souterraines (eaux brutes) au droit du site est interdite.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le niveau de nappe moyen est de 1,6 m de profondeur, le projet ne prévoit aucun rabattement de nappe (cf.annexe 9). Les eaux pluviales seront gerees conformement au reglement du PLU communal et des prescriptions du SDEP de l'Agglomeration Pays Basque. Un dossier declaratif loi sur l'eau traitera de la rubrique 2.1.5.0 pour la gestion des EP.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit de demolir l'ensemble des batiments aujourd'hui en etat de ruine (sauf un identifie en mesure compensatoire pour l'accueil des chiropteres). L'ensemble des materiaux sera reutilise autant que possible, le reste sera valorise dans une filiere adaptee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport de materiaux pourra etre necessaire pour atteindre la cote d'inondabilite. Un dossier declaratif loi sur l'eau traitera de la rubrique 3.2.2.0 pour le remblaiement en lit majeur.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est localise en zone urbanisee de Mouguerre. Il viendra se raccorder aux differents reseaux : electricite, eaux potables, assainissement collectif, telecom, ...). Les futures constructions auront l'obligation de raccordement au reseau public d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Des habitats d'especes faunistiques protegees sont presents au sein du site projet (cf annexe 9). Un dossier de derogation especes protegees est en cours d'elaboration. A ce titre, le futur dossier presentera les incidences du projet ainsi que la demonstration de l'application de la sequence ERCA (Eviter, Reduire, Compenser, Accompagner).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard des caracteristiques du site, les conditions d'accueil pour la faune et la flore d'interet communautaire ayant justifiees la designation du site Natura 2000 de l'Adour semblent tres limitees. Une notice Natura 2000 sera redigee et instruite par la DDTM64 dans le cadre du futur dossier declaratif Loi sur l'eau. Le futur dossier presentera les incidences du projet ainsi que la demonstration de l'application de la sequence ERCA en lien avec la zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise operationnelle concerne l'ancien site industriel des Salines de Mouguerre pour lequel une zone d'activites economiques est envisagee. Le site est aujourd'hui fortement artificialise et se presente a l'etat de friche, sans usage fonctionnel actif. Face a la durete fonciere sur le secteur et dans un souci de lutte contre l'etalement urbain, le foncier des Salines a ete identifie
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone projet est concernee par un risque d'inondation, elle est classee au zonage du PPRI. Un DLE traitera de ce risque. Aussi le site est concerne par le risque de debordement de nappe, de retrait et de gonflement des argiles (alea faible), un risque sismique modere, un risque de radon (faible). La zone est classee en zone d'obligation legale de debroussaillage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	L'operation est vouee a l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales conformement a l'arrete prefectoral . Les entreprises devront assurer l'absence de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	En phase travaux, les dechets produits seront evacues dans une filiere adaptee pour limiter les risques sanitaires. Des mesures sont presentees en annexe 8. Le projet vise a poursuivre la demolition

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux de construction occasionneront le passage d'engins en phase chantier. Le projet se situe dans une zone urbaine, proche du CEF de Mouguerre et d'équipements (RD261 commerces, services et transports). La requalification du site projet engendra une augmentation du trafic sur la zone : parking mutualise d'environ 250 places.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier sera source de bruit. Ces émissions sonores seront temporaires. Les futures entreprises devront limiter les émissions sonores conformément aux réglementations en vigueur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se situe en zone urbanisée proche du CEF de Mouguerre.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	L'opération est vouée à l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales conformément à l'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique suite aux travaux de dépollution réalisés
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	L'entreprise SUEZ recyclage et valorisation est présente en marge du site projet (à l'Est), des odeurs ont été constatées durant les inventaires.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra être source de vibrations temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit l'extension du réseau d'éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est présent en bordure de la RD261, il est localisé dans un secteur urbanisé et fréquenté. Il est concerné par des sources d'émissions lumineuses (éclairage public et voie de circulation)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'opération est vouée à l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales conformément à l'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique suite aux travaux de dépollution réalisés par le dernier exploitant ICPE du site. Les engins de chantier occasionneront ponctuellement des rejets de gaz et de poussières en phase chantier.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront gérées conformément aux réglementations en vigueur avec une recherche de solutions de gestion des EP en infiltration et fondées sur la nature. Un D.I.E sera rédigé (annexe 8)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseau hydrographique à proximité : Adour.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les materiaux issus des travaux de demolition seront reutilises autant que possible sur site. Les materiaux excedentaires seront evacues et valorises en filiere adaptee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet vise a requalifier une ancienne friche industrielle. L'emprise projet est integree dans un secteur urbanise sur la commune de Mouguerre (cf. annexe 8) Le terrain projet est situe en zone UY du PLU communal, a vocation industrielle et tertiaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le diagnostic écologique de la zone projet a permis de contextualiser l'environnement dans lequel s'insère le projet. Ainsi, il est localisé en secteur urbain déjà aménagé et bordé par la voie de chemin de fer, les RD261 et 831, un poste de sectionnement électrique, des entreprises et la zone d'activités du Centre Européen de Fret de Mouguerre. L'emprise opérationnelle s'inscrit au sein d'un tissu urbain dense et contraint, en continuité immédiate avec le Centre Européen de Fret (CEF) de Mouguerre. Elle se caractérise par une enveloppe urbaine fermée, entièrement clôturée et partiellement murée, marquant une rupture physique avec les espaces environnants. Le site est aujourd'hui fortement artificialisé et se présente à l'état de friche, sans usage fonctionnel actif. Les enjeux environnementaux sont globalement faibles au niveau du site projet et concernent des habitats anthropiques reflétant de l'occupation urbaine du site : friche industrielle à l'état de ruine. Face à la dureté foncière sur le secteur et dans un souci de lutte contre l'étalement urbain, le foncier des Salines est visé pour faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain à destination des activités économiques du territoire. Le présent projet est une réponse aux politiques publiques de la CAPB (schéma de développement économique et Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET), en permettant le développement d'entreprises productives, sur un foncier aménagé dans le respect de la transition écologique et énergétique. Les annexes 8 et 9 présentent un état initial du site et décrivent l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences sur le milieu naturel et la biodiversité en général.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En conclusion, les mesures d'évitement mises en oeuvre, le choix d'implantation du projet sur des secteurs identifiés comme présentant de faibles enjeux écologiques, ainsi que la définition de mesures adaptées de réduction des impacts, permettent d'aboutir à un projet dont les incidences sur le milieu naturel et la biodiversité associée peuvent être qualifiées de faibles à nulles voire positives (plus-value écologique recherchée : cf annexes 8 et 9). Le projet fera néanmoins l'objet d'une analyse approfondie au titre de l'eau, des milieux aquatiques et intégrera une notice d'incidence Natura 2000. Par ailleurs, le volet biodiversité donnera lieu au dépôt d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées. Au regard de l'ensemble des éléments produits, des mesures prévues et des procédures réglementaires

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom IRALOUR

Prénom Stephane

Qualité du signataire Mandataire agissant au nom et pour le compte de la CAPP

À BAYONNE

Fait le 15-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)